

## À l'attention des PO et directions

**Concerne** : Balises pour l'utilisation de l'IA

**Dans ce dossier vous trouverez :**

- Des pistes d'accompagnement pour les Directions et PO
- Les Balises du SeGEC pour une utilisation responsable de l'IA
- Des modèles de charte pour vos établissements, personnels, élèves ou étudiants à adapter librement à votre situation.

## Pistes d'accompagnement

Afin d'accompagner l'usage des systèmes d'IA au sein des établissements, les directions d'établissement et PO sont invités à constituer un groupe de travail pour procéder à un état des lieux des pratiques et des besoins de l'établissement. Sur base des travaux de ce groupe, une série de recommandations pourront être mises en œuvre, telles que celles proposées dans les Balises et Chartes, afin de disposer d'une ligne directrice claire pour tous les acteurs.

### Pour étayer vos réflexions

- Comment le personnel et les apprenants utilisent-ils déjà l'IA ?
- Ces usages ont-ils été confrontés à la réglementation européenne sur l'IA ?<sup>1</sup>
- Comment envisager le respect du RGPD en lien avec ces usages ?
- Quelles sont les pratiques que vous souhaitez encourager ou limiter ?
- L'environnement numérique de travail de l'établissement inclut-il déjà un système d'IA ?

### Dans le volet pédagogique

- Quels travaux peuvent être réalisés avec l'IA ? Quels travaux ne peuvent pas être réalisés avec l'IA ? En cas d'usage, comment citer l'IA ?
- Quels outils promouvoir ou éviter ? Quels usages promouvoir ou éviter ?
- Quelle position relative aux corrections automatisées, quelles balises ?
- Quelle position relative au recours à l'IA pour la formulation de conseils aux apprenants, quelles balises ?
- Quels dispositifs pour éviter la fracture numérique ?
- ...

### Dans le volet administratif

- Quelles tâches sont réalisées à l'aide de l'IA ?
- Quelle transparence relative à ces usages est préconisée ?
- Quelle position relative à l'enregistrement de réunions pour faciliter la retranscription ? Comment éviter les fuites de données personnelles ou confidentielles vers les systèmes d'IA ?

<sup>1</sup> Voir à ce sujet la [note du Département juridique « IA et obligations des établissements »](#)

Constituer un groupe de travail chargé de	
Préciser les systèmes d'IA qui seront mentionnés dans votre charte, en concertation	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• avec le DPO sur les aspects RGPD</li> <li>• avec les CTP pour les aspects techniques et pédagogiques</li> </ul>	
Évaluer la conformité des systèmes d'IA dont le déploiement est envisagé vis-à-vis de la réglementation européenne (UE 2024/1689) via <a href="#">l'outil en ligne</a> .	
Adapter les modèles de charte proposés (cfr ci-dessous) à l'environnement numérique de travail de l'établissement et aux choix de l'établissement	
Mettre à jour les documents suivants	
Politique de protection des données (si des traitements de données sont envisagés)	
Règlement d'Ordre Intérieur – ROI, si vous prévoyez de sanctionner certains usages.	
Règlement Général des études – RGE, si vous prévoyez de sanctionner certains usages.	
Consentement parental si l'élève a moins de 13 ans	
Organiser	
L'information et à la formation des membres du personnel sur le sujet	
La diffusion des chartes auprès des membres du personnel et des apprenants	
L'accompagnement et la guidance des utilisateurs, en particulier les plus jeunes ou les moins familiers avec le numérique.	
L'accès à des systèmes d'IA au sein de l'établissement afin d'éviter ou de renforcer la fracture numérique	

# Balises du SeGEC pour une utilisation responsable des systèmes d'Intelligences Artificielles (IA) au service de l'éducation dans le réseau libre catholique

Depuis que le monde est monde, l'Homme invente continuellement en vue d'améliorer les conditions de son existence. Le développement des technologies numériques, dont les systèmes d'IA, touche l'éducation comme les autres secteurs de la société. Les pratiques au sein de nos établissements sont impactées par cette évolution technologique importante. L'intégration des systèmes d'intelligences artificielles dans le domaine éducatif ne doit pas être perçue comme une fin en soi, mais plutôt comme un moyen d'enrichir et de compléter les méthodes d'enseignement existantes.<sup>2</sup> Cette évolution doit être gérée avec sagesse et prudence.

Dans ce contexte de mutations technologique et sociétale qui impacte l'éducation, il nous paraît important d'apporter des balises pour encourager un usage responsable, éclairé et éthique des IA, dans le respect des missions et valeurs humaines de l'enseignement libre catholique, et ce tant dans les pratiques pédagogiques, administratives que d'accompagnement.

L'enjeu n'est pas d'interdire ou de limiter l'utilisation des outils d'IA, en constante évolution, mais plutôt d'identifier les éléments à prendre en considération pour développer de bonnes habitudes et pratiques, selon les contextes d'utilisation.

## Public visé :

Les membres du personnel de l'établissement scolaire et les apprenants, les membres du personnel du CPMS.

## Définition et fonctionnement de l'IA :

*L'IA désigne la possibilité pour une machine de reproduire des comportements liés aux humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité. L'IA permet à des systèmes techniques de percevoir leur environnement, gérer ces perceptions, résoudre des problèmes et entreprendre des actions pour atteindre un but précis. L'ordinateur reçoit des données (déjà préparées ou collectées) les analyse et réagit. Les systèmes dotés d'IA sont capables d'adapter leurs comportements (plus ou moins) en analysant les effets produits par leurs actions précédentes, travaillant de manière autonome.<sup>3</sup>*

On parlera d'IA « prédictive » pour les modèles permettant de classifier les données ou d'anticiper des événements, tendances ou risques ; et d'IA « générative » (IAG) pour les modèles capables de produire des contenus (texte, image, son, vidéo).<sup>4</sup> Les IA proposées sont souvent une combinaison des deux types d'IA. C'est pour cette raison que l'on préfère parler de « Systèmes d'IA ». Ces systèmes d'IA sont entraînés sur des données massives<sup>5</sup>. Les nouveaux contenus générés par les IA sont donc une recomposition statistique de tout ce qui a été appris, qui peut inclure des données que l'utilisateur lui partage.<sup>6</sup>

## Limites et points de vigilance

L'IA ne comprend pas ce qu'elle génère<sup>7</sup>, n'a aucune sensibilité, de capacité d'autocritique ou de réflexivité. Ces outils ne sont pas capables de penser ou d'avoir des sentiments comme un être humain.

L'IA ne remplace pas l'expertise humaine. L'Intelligence Artificielle, bien qu'impressionnante par sa capacité à traiter de grandes quantités d'informations et à générer des réponses cohérentes, n'est pas exempte de biais ni d'erreurs. Ces limitations peuvent affecter la qualité, la neutralité ou la pertinence des réponses fournies à un utilisateur.

- Erreurs et biais liés aux concepteurs et aux correcteurs : les algorithmes des IA ont été créés par des humains, avec leur culture, leur langue, leurs opinions, leur vision mathématique. Ils sont issus d'une entreprise et d'un

<sup>2</sup> "IA et éducation : Une alliance à double tranchant" consulté le 19/05/2025

<sup>3</sup> <https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20200827STO85804/intelligence-artificielle-definition-et-utilisation> consulté le 19/05/2025

<sup>4</sup> Cadre d'usage de l'IA en éducation | Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche consulté le 20/06/2025

<sup>5</sup> CahierLLL\_IAG\_OKOER.pdf consulté le 20/06/2025

<sup>6</sup> L'Intelligence Artificielle Générative Université d'Orléans – Learning Lab consulté le 20/06/2025

<sup>7</sup> [https://oer.uclouvain.be/jspui/bitstream/20.500.12279/1079/1/AGenerative\\_Groupe\\_de\\_Travail\\_UCLouvain\\_2024\\_06.pdf](https://oer.uclouvain.be/jspui/bitstream/20.500.12279/1079/1/AGenerative_Groupe_de_Travail_UCLouvain_2024_06.pdf) consulté le 19/05/2025

pays qui ont aussi leurs injonctions et croyances socio-économiques et politiques. Les agents humains chargés de corriger les erreurs et rendre l'IA plus "éthique" introduisent également des biais liés à leur compréhension des réponses, à leurs croyances, à leur culture, etc.

- Le biais des données : les données qui ont servi à l'entraînement des modèles comportent des erreurs, des stéréotypes, des préjugés, des croyances, des disproportions statistiques (biais de représentativité), de la fausse information mêlée à la vraie, qui peuvent influencer erronément les réponses de l'IA.
- Le biais de la langue : les données sont majoritairement en anglais, et le langage des concepteurs également, ce qui peut entraîner des réponses biaisées ou stéréotypées.

### Les erreurs dans les réponses de l'IA peuvent avoir plusieurs causes :

- Compréhension du contexte : l'IA peut mal interpréter une question ambiguë ou manquer des éléments implicites.
- Généralisation excessive : l'IA peut appliquer une règle ou une information à un contexte où elle ne s'applique pas.
- Données obsolètes : si l'IA n'a pas accès à des données à jour, elle peut fournir des informations dépassées.
- Hallucinations : il arrive que l'IA « invente » des faits ou des sources, en générant des réponses plausibles, mais incorrectes.

## 5 Principes essentiels

Ces principes ne se substituent pas à ceux prescrits dans l'établissement, mais les complètent pour former un ensemble cohérent.

### 1. Responsabilité individuelle et contrôle humain

En lien avec l'entrée en vigueur du [règlement européen sur l'intelligence artificielle](#) (l'IA ACT ou le RIA), chaque utilisateur est responsable de son utilisation correcte des systèmes d'IA et du résultat final généré. Cette attitude responsable doit s'exercer dans la conception des requêtes soumises à l'IA et dans la vérification de l'exactitude des résultats générés par ces outils.<sup>8</sup> L'IA peut assister, mais pas remplacer l'expertise humaine. Comme tout outil, il n'est pas bon ou mauvais en soi, c'est l'utilisation qui en est faite qui est déterminante.

### 2. Protection des droits d'auteur, des données personnelles et confidentielles.

Les outils d'IA ne garantissent pas toujours la sécurité des données. Chaque utilisateur est dès lors responsable des données qu'il fournit à l'IA dans le respect du RGPD et des droits d'auteur. Il faut penser à

- ➔ Ne saisir aucune donnée que vous devez garder privée ou confidentielle.<sup>9</sup>
- ➔ Respecter les réglementations en vigueur sur la confidentialité des données à caractère personnel<sup>10</sup>

### 3. Transparence

L'honnêteté intellectuelle implique de ne pas s'approprier la production d'une IA comme la sienne et de faire preuve de transparence en précisant l'usage fait de l'IA pour la création de contenus ou l'exécution de tâches.<sup>11</sup> Comme toute source, l'utilisation significative des outils d'IA devrait être mentionnée de manière transparente et conforme aux règles de citation<sup>12</sup>.

Plusieurs outils<sup>13 14</sup> existent et permettent de graduer l'usage de l'IA adopté.

<sup>8</sup> [https://oer.uclouvain.be/jspui/bitstream/20.500.12279/1079/1/IAGenerative\\_Groupe\\_de\\_Travail\\_UCLouvain\\_2024\\_06.pdf](https://oer.uclouvain.be/jspui/bitstream/20.500.12279/1079/1/IAGenerative_Groupe_de_Travail_UCLouvain_2024_06.pdf) consulté le 19/05/2025

<sup>9</sup> [L'intelligence Artificielle Générative](#) consulté le 19/05/2025

<sup>10</sup> [OER-UCLouvain: Intégrer l'IA générative dans les stratégies pédagogiques](#) consulté le 20/06/2025

<sup>11</sup> <https://mpeters.ugo.ca/utilisation-transparente-de-lintelligence-artificielle/> consulté le 20/06/2025

<sup>12</sup> Norme APA : Auteur/créateur du modèle d'IA. (Année du modèle). Nom du modèle (Version du modèle) [Type ou description du modèle].  
Adresse web du modèle. Exemples : OpenAI. (2024). ChatGPT 3.5 [Large language model]. Récupéré le 26 février 2024 de

<https://chat.openai.com/> ou Ce texte a été élaboré avec l'aide de Microsoft Copilot, un outil d'intelligence artificielle développé par Microsoft (Microsoft, 2025).

Voir aussi : [Guide\\_referencement\\_IA\\_HETS-Geneve\\_2024.pdf](#)

<sup>13</sup> <https://mpeters.ugo.ca/utilisation-transparente-de-lintelligence-artificielle/> consulté le 20/06/2025

<sup>14</sup> <https://enseigner.hec.ca/wp-content/uploads/2024/02/affiche-niveaux-utilisation-IA.pdf> consulté le 20/06/2025

## 4. Éthique et équité

L'usage de l'IA ne doit pas créer d'inégalité, de discrimination ou les renforcer.

Si l'IA peut être utilisée dans diverses tâches, elle ne doit pas remplacer l'intelligence humaine. Toute décision ou jugement de valeur doit relever d'une analyse humaine et ne peut être confié uniquement à l'IA.

## 5. Sobriété numérique

Vu leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'utilisation de ressources qu'elles engendrent, il est crucial d'utiliser ces technologies numériques de façon réfléchie et pour la réalisation de tâches pour lesquelles elles offrent une plus-value.<sup>15</sup>

## Recommandations :

Agissez de façon responsable et éthique en gardant votre esprit critique en alerte : ne tenez jamais pour vrai ce que vous lisez. Il est essentiel de prendre les réponses générées par l'IA avec précaution et de les vérifier auprès de sources fiables. Il est recommandé d'évaluer la pertinence du résultat généré, de croiser les informations, de consulter des sources réputées et de vérifier les faits pour obtenir une compréhension précise et fiable d'un sujet donné. Vérifier les sources citées par l'IA elle-même. N'utilisez l'IA que si vous êtes à même d'évaluer la qualité du résultat proposé.

Respectez les consignes de votre établissement et sa politique d'utilisation de l'IA.

Utilisez prioritairement les systèmes d'IA intégrés dans les suites bureautiques proposés dans votre environnement numérique de travail. N'utilisez pas les IA identifiées par l'Europe comme entraînant des risques qualifiés d'inacceptables ou élevés.<sup>16</sup>

---

<sup>15</sup> Voir à ce sujet [l'annexe incluant quelques outils pour accompagner l'usage de l'IA](#)

<sup>16</sup> <https://artificialintelligenceact.eu/fr/evaluation/verificateur-de-conformite-a-l-acte-de-l-ai-de-l-ue/> consulté le 20/06/2025

## Modèle de **Charte pour une utilisation responsable des systèmes d'Intelligences Artificielles (IA) au sein de [Nom de l'Établissement]**

L'intégration de l'IA dans le système éducatif constitue une transformation majeure, offrant de nouvelles possibilités pour enrichir l'apprentissage, adapter les parcours pédagogiques, mais aussi optimiser la gestion de notre établissement.

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'utilisation raisonnable des systèmes d'IA. Nous adoptons une approche réfléchie et éthique afin de tirer parti des avantages des systèmes d'IA, tout en préservant les valeurs fondamentales de l'apprentissage et de la connaissance.

La charte sur l'Intelligence Artificielle (IA) de [Nom Établissement] a pour objectif d'encadrer l'utilisation de l'IA dans les pratiques pédagogiques et administratives de notre établissement afin que cette technologie soit intégrée avec discernement et responsabilité par l'ensemble des acteurs et en accord avec les balises proposées par le SeGEC.

Notre établissement utilise l'IA pour une série de tâches liées à notre métier :

*Lister ici toutes les pratiques en usage dans l'établissement : ex aide à la rédaction, préparation de séquences d'apprentissage ou d'animations de groupe, compte rendu de réunion, aide à la correction, constitution des groupes, ...*

...

- Notre établissement se refuse à utiliser l'IA pour...

*Ex évaluer les apprenants, délibérer, évaluer les émotions, surveiller les comportements, etc.*

...

- Notre environnement numérique de travail est [Microsoft ou Google ou xx ], il inclut une IA (Copilot chez Microsoft ou Gemini chez Google) associée à notre établissement qui dispose d'un compte éducation dont l'usage est recommandé parce qu'il offre une meilleure protection des données que les comptes personnels.
- [En dehors cette IA intégrée, d'autres systèmes d'IA peuvent être employés : ...]
- RGPD : Nous n'introduisons pas de données à caractère personnel dans les systèmes d'IA (nom, prénom, photo, courriel, téléphone, adresse, n° national ou de carte d'identité, productions personnelles (travaux d'élèves, courriers, contenus issus de réunion ...) à moins que le traitement ne soit explicitement prévu par notre politique de protection des données, pour des finalités bien déterminées liées à nos missions d'enseignement.
- Nous n'utilisons pas les systèmes d'IA interdits par l'Union européenne depuis le 2 février 2025 (UE 2024/1689), dont l'usage induirait des risques inacceptables pour les personnes.
- Notre établissement s'engage à proposer des séances d'information et de formation afin de permettre aux différents acteurs de maîtriser progressivement les usages et impacts des systèmes d'IA.

## Modèle de **Charte pour les élèves**<sup>17 18</sup>

L'intelligence artificielle (IA) peut améliorer la façon dont vous apprenez : elle peut vous aider à approfondir des recherches, à améliorer les écrits, à être plus créatif, à organiser vos informations, à vous entraîner aux évaluations, etc. Cependant, utiliser l'IA de manière incorrecte, excessive, sans autorisation ou sans respecter les consignes peut entraîner des conséquences négatives. Pour apprendre et utiliser vos connaissances de manière autonome, vous devez réfléchir, analyser, vous exercer et même faire des erreurs pour mieux comprendre. Si l'IA peut être utile et parfois souhaitable, elle ne doit pas remplacer votre propre travail. L'apprenant est tenu de vérifier si la réglementation de son établissement autorise l'utilisation de l'IA et dans quelles modalités, en fonction des tâches demandées.

N'utilisez l'IA que si c'est autorisé et que vous êtes capable d'évaluer la qualité de ce qu'elle vous propose ! Cercez quand l'utiliser et quand s'abstenir pour éviter certains pièges dont la dépendance et la diminution de vos capacités de raisonnement autonome.

Adoptez de bonnes pratiques pour intégrer l'IA de manière responsable et alignée avec les exigences de votre parcours comme l'autoévaluation.<sup>19</sup>

Avant de commencer	
J'ai vérifié que l'utilisation de l'IAG est permise pour une tâche ou un travail.	
Je comprends précisément dans quelles conditions et pour quelles tâches je peux utiliser l'IA.	
J'utilise les IA fiables et recommandées par mon établissement.	
Pendant le travail	
J'utilise mes propres idées, mots et style.	
J'ai validé la qualité des contenus produits par l'IA et j'ai déclaré et cité les utilisations faites.	
J'ai analysé de manière critique les résultats de l'IA pour détecter toute erreur, biais ou information problématique.	
Je ne partage pas d'informations personnelles ou confidentielles, protégées ou couvertes par le droit d'auteur avec des outils d'IA.	
Une fois le travail terminé	
Je suis capable d'expliquer mes résultats et de démontrer ma compréhension sans avoir recours à l'IA.	
Je peux citer les sources utilisées et expliquer comment j'ai validé les informations.	

## Modèle de Charte pour les Étudiants 20 21

L'intelligence artificielle générative (IA) offre un potentiel significatif pour enrichir vos apprentissages : elle peut aider à approfondir des recherches, à améliorer les écrits, à stimuler la créativité, à organiser des informations, à s'entraîner aux évaluations, etc. Cependant, une utilisation inappropriée, non autorisée ou exagérée de l'IA peut entraîner des conséquences négatives. Afin d'acquérir progressivement des connaissances et de les mettre en œuvre de façon autonome, une démarche intellectuelle et réflexive est attendue de la part des étudiants dans le cadre de leurs études. Les systèmes d'IA ne peuvent remplacer cette démarche itérative, essentielle à la maîtrise de compétences. Si l'assistance par l'IA peut être autorisée, voire parfois souhaitable, la substitution ne peut être envisagée ni admise. L'étudiant est tenu de vérifier si la réglementation de son établissement autorise l'utilisation de l'IA et dans quelles modalités, en fonction des tâches demandées.

N'utilisez l'IA que si c'est autorisé et que vous êtes capable d'évaluer la qualité de ce qu'elle vous propose ! Cercez quand l'utiliser et quand s'abstenir pour éviter certains pièges dont la dépendance et la diminution de vos capacités de raisonnement autonome.

Adoptez de bonnes pratiques pour intégrer l'IA de manière responsable et alignée avec les exigences de votre cursus comme l'autoévaluation.<sup>22</sup>

Avant de commencer	
J'ai vérifié que l'utilisation de l'IA est permise pour une tâche ou un travail.	
Je comprends précisément dans quelles conditions et pour quelles tâches je peux utiliser l'IA.	
J'utilise les IA fiables et recommandées par mon établissement.	
Pendant le travail	
J'utilise mes propres idées, mots et style.	
J'ai validé la qualité des contenus générés par l'IA et j'ai déclaré et cité les utilisations faites.	
J'ai analysé de manière critique les résultats de l'IA pour détecter toute erreur, biais ou information problématique.	
Je ne partage pas d'informations personnelles ou confidentielles, protégées ou couvertes par le droit d'auteur avec des outils d'IA.	
Une fois le travail terminé	
Je suis capable d'expliquer mes résultats et de démontrer ma compréhension sans avoir recours à l'IA.	
Je peux citer les sources utilisées et expliquer comment j'ai validé les informations.	

## Modèle de Charte pour les Enseignants

L'intelligence artificielle (IA) offre un potentiel significatif pour enrichir le métier d'enseignant et l'aider à préparer les jeunes à évoluer avec elle. Le rôle de l'enseignant est essentiel pour accompagner les apprenants à maîtriser les compétences attendues avec l'aide ou en déjouant les biais des IA.

Si l'IA peut soutenir, voire soulager le travail de l'enseignant, elle ne peut se substituer à ses compétences ni à son expertise pédagogique.

La charte s'applique à tous les usages de l'IA par les enseignants : la préparation des cours, l'utilisation en classe ou lors d'activités, les évaluations ou encore la communication avec les apprenants ou leur famille.

Quelques principes simples pour une utilisation responsable de l'IA :

### Expérimentation et formation

Comme les usages et les pratiques peuvent varier d'un domaine à l'autre, il est utile que chacun expérimente et cerne les atouts et les limites des outils d'IA dans son secteur. Pour y parvenir, les enseignants sont invités à s'informer, se former ou être accompagnés afin d'être capables d'utiliser les outils d'IA de façon éthique et responsable, d'analyser de façon critique le résultat généré et d'identifier les potentiels biais. Comme l'évolution est rapide, il est prudent de mettre à jour ses connaissances régulièrement. Au sein de notre réseau, l'IFEC et les services d'accompagnement par les technos pédagogues entre autres, peuvent vous permettre d'acquérir ou de développer vos compétences numériques.

### Encadrement et supervision

L'enjeu est de pouvoir accompagner les apprenants dans leurs apprentissages et de les évaluer en tenant compte d'un environnement intégrant l'IA, dont les capacités sont nombreuses, puissantes et évolutives.<sup>23</sup>

L'émergence et le développement de ces outils impliquent d'envisager des précisions, de repenser les formes et les modalités des productions à réaliser par les apprenants ou les évaluations. Il est utile de mentionner clairement dans les documents pédagogiques ou dans les consignes, quels usages de l'IA sont autorisés, encouragés ou interdits.

Si l'IA est interdite pour réaliser une tâche ou production, cette dernière peut par exemple être à réaliser en présentiel. Comme ce n'est pas toujours possible, l'adaptation de la pondération de certains travaux peut être ajustée, afin de donner par exemple, davantage de poids à la défense d'un travail par rapport à la production écrite.

### Atouts et limites de l'utilisation de l'IA par les enseignants

La liste des avantages à utiliser l'IA en tant qu'enseignant est longue et difficilement exhaustive : aide à la création de contenus de tout type, de matériel pédagogique, soutien à la planification, à la construction de séquences, aide au diagnostic par l'analyse de données, aide à la différenciation et l'accessibilité, assistance linguistique, aide à la construction de critères ou de grilles d'évaluation, automatisation de tâches répétitives, etc.

Pour tous les usages envisagés, l'intervention humaine reste cruciale pour superviser et garantir la qualité des retours produits par l'IA.

## Quelques pistes pour intégrer l'IA de manière responsable :

### Avant d'utiliser l'IA

Je m'interroge : le recours à l'IA offre t'il une plus-value suffisamment importante au regard de l'impact environnemental de ma requête ?

### Pour les usages pédagogiques avec mes apprenants

Dans le cadre de mes pratiques actuelles

J'identifie quels ajustements sont à envisager pour éviter que l'utilisation de l'IA non encadrée ou documentée ne biaise les apprentissages ou l'évaluation de mes apprenants.

J'ajuste mes consignes, grilles d'évaluations, scénarios d'apprentissage, etc.

Avant de proposer l'usage de l'IA à mes apprenants

J'identifie les objectifs poursuivis et la façon dont l'IA peut être utile.

Je comprends les enjeux pédagogiques, éthiques et légaux que soulève cette technologie.

J'identifie l'IA la plus adéquate pour réaliser la tâche.

Je vérifie que l'âge minimum requis pour utiliser l'IA est atteint par mes apprenants, et dans tous les cas, s'ils ont moins de 13 ans, je sollicite l'accord des parents via une formule de consentement (RGPD).

Je prévois de guider et d'accompagner mes apprenants lors de leurs premiers usages, en particulier les plus jeunes ou les moins familiers avec le numérique.

Je m'assure que l'usage de l'IA ne crée ou ne renforce les inégalités et veille à ce que tous les apprenants puissent bénéficier des outils d'IA.

Je précise l'usage autorisé de l'IA et établis les consignes.

J'établis des consignes pour faire état de l'usage de l'IA qui a été réalisé en toute transparence. Il peut s'agir de mentionner un seuil d'usage comme de garder trace des requêtes précises.

Je précise les sanctions éventuelles en cas d'usage de substitution<sup>24</sup> ou de non-respect des consignes.

Je suis conscient des risques de dépendance à la technologie et des risques de déshumaniser potentiellement l'expérience d'apprentissage. Je veille à ce que l'assistance de l'IA ne remplace pas les interactions humaines essentielles en éducation.

Pendant le travail

Je guide et j'accompagne mes apprenants dans leurs usages de l'IA.

Une fois le travail terminé

J'évalue la plus-value pédagogique de l'utilisation de l'IA.

Je procède à des ajustements dans la tâche ou les consignes pour un prochain usage.

**Pour la préparation des cours, du matériel pédagogique, des outils d'évaluation et mon développement professionnel**

Je me suis informé et formé.	
J'expérimente plusieurs IA, je cerne les forces et faiblesses des outils testés.	
J'utilise les IA fiables et recommandées par mon établissement.	
Lorsque je sollicite l'IA, je vérifie systématiquement que le résultat généré est bien aligné aux attentes du programme.	
Je respecte les droits d'auteur et m'abstiens d'alimenter l'IA avec des contenus protégés.	
Je suis attentif à ce que mes requêtes ou les outils générés n'entraînent pas de discriminations ou ne renforcent les inégalités.	
Je vérifie tous les contenus générés pour m'assurer de leur adéquation avant de les diffuser.	
J'utilise l'IA pour améliorer mes pratiques, j'ajuste mes dispositifs d'apprentissage et d'évaluation en tenant compte de l'environnement technologique actuel.	
Je fais preuve de transparence et mentionne l'IA dans les sources utilisées.	
J'assure systématiquement une supervision humaine aux résultats générés par l'IA, en particulier lorsque l'évaluation ou l'orientation des apprenants sont concernées.	

**Pour les usages administratifs et de suivi des apprenants**

J'utilise les IA fiables et recommandées par mon établissement.	
Je protège la confidentialité des données, des apprenants en particulier et respecte le RGPD.	
Je suis attentif à ce que mes requêtes ou les outils générés n'entraînent pas de discriminations ou ne renforcent les inégalités.	
Je suis conscient du mode fonctionnement de l'IA par statistiques et corrélations. J'évite de renforcer le déterminisme lié à ce mode fonctionnement dans le choix des tâches que je confie à l'IA.	
J'assure systématiquement une supervision humaine aux résultats générés par l'IA, en particulier lorsque l'évaluation ou l'orientation des apprenants sont concernées.	
Je veille à ne pas déshumaniser l'accompagnement des apprenants, à rester inspirant, motivant, à faire preuve d'empathie.	